



CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE DROIT AÉRIEN

(Beijing, 30 août – 10 septembre 2010)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Conférence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement intérieur
4. Élection du Président et des Vice-Présidents de la Conférence
5. Institution du Comité de vérification des pouvoirs
6. Organisation des travaux :
 - a) procédure à suivre pour l'examen du projet de texte refondu de la Convention de Montréal de 1971 amendée par le Protocole de 1988 sur les aéroports, comprenant les modifications proposées par le Comité juridique, du projet de texte refondu de la Convention de La Haye de 1970 comprenant les modifications proposées par le Comité juridique, et des protocoles d'amendement correspondants ;
 - b) institution de la Commission plénière et, au besoin, de comités
7. Élection du Président de la Commission plénière
8. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
9. Examen des projets de textes refondus et des projets de textes des protocoles
10. Adoption des protocoles et des textes refondus
11. Adoption de l'Acte final de la Conférence et de tous instruments, recommandations et résolutions découlant de ses travaux
12. Signature de l'Acte final et des protocoles

— FIN —